



capeb.fr/var

04.94.14.72.62
capeb83@capeb83.fr



Quelques nouveautés au 1er janvier 2021 qui pourraient vous intéresser ?

Mardi 12 janvier 2021

Nouveautés

- Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2021
- Nouveau -> Réforme RGE : l'audit au coup par coup
- Des douches à l'italienne désormais obligatoires dans le neuf
- Les tarifs réglementés du gaz augmentent légèrement
- Le malus auto renforcé pour les véhicules les plus polluants
- Un crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge électrique



En ce début 2021, au nom de la CAPEB du Var, de ses élus et de ses collaborateurs, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une très belle année, bien meilleure que la précédente !

Que 2021 vous apporte avant tout la santé, pour vous et vos proches, la réussite dans vos entreprises et des moments de partage retrouvés.

Nous laissons derrière nous une année inédite, éprouvante, mais riche en leçons. Nous, les artisans, avons l'habitude de faire face aux difficultés et de nous adapter, et nous avons su le démontrer en 2020. Nous devons rester optimistes et tout mettre en œuvre pour faire avancer nos entreprises.

En 2021, plus que jamais, nous serons tous essentiels pour reconstruire notre économie nationale.

Soyez certain que la CAPEB du Var, ses administrateurs et ses collaborateurs seront mobilisés à vos côtés pour continuer à vous défendre et à vous accompagner tout le long de l'année 2021.

Syndicalement vôtre,
Thierry BION, Président de la CAPEB Var

Comme à chaque début d'année un certain nombre d'évolutions sont au programme et entrent en vigueur au 1er janvier. Revalorisation du SMIC, réforme des APL, augmentation du prix du gaz et des timbres, malus auto, douches italiennes obligatoires dans le neuf.... La CAPEB passe en revue les principaux changements à venir en 2021 qui peuvent vous intéresser à la fois en tant que chef d'entreprise et à titre individuel.

Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2021



Un décret publié ce jeudi 17 décembre porte le SMIC horaire brut de 10,15 € à 10,25 € au 1er janvier 2021 en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, soit une hausse de 10 centimes (+ 0,99 %).

Le SMIC mensuel brut d'un salarié mensualisé est donc, au 1er janvier 2021, de 1.554,58 € pour un salarié mensualisé soumis à une durée collective du travail de 35 heures hebdomadaires.

En pratique, cette revalorisation correspond à l'application mécanique des règles prévues par le code du travail, sans coup de pouce supplémentaire.



Vous recevrez prochainement une circulaire sociale.

Réforme RGE :: l'audit au coup par coup



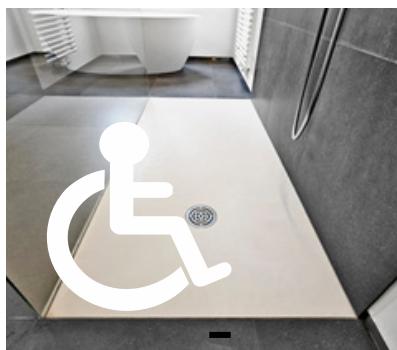
Expérimentation de l'audit au coup par coup, pour une durée de 2 ans, démarre au 1er janvier 2021 pour les catégories de travaux RGE non EnR et au 1er avril 2021 pour les travaux RGE EnR.

Ainsi, il est possible, pour une entreprise du bâtiment, de déroger aux critères de la qualification RGE **pour un maximum de 3 chantiers**, à la condition que le chantier de travaux de performance énergétique concerné soit :

- éligible aux aides,
- audité suivant les grilles de contrôle,
- et que l'entreprise respecte des conditions minimales.

Cela fait plusieurs années que la CAPEB demandait, pour un certain nombre d'entreprises, souvent les plus petites, la possibilité d'être auditées sur chaque chantier de performance énergétique, afin de leur permettre de réaliser des chantiers aidés. Cette démarche s'inspire du dispositif mis en place concernant les installations gaz et existant en France depuis plusieurs années, à savoir qu'une entreprise qui n'est pas labellisée « PG » (Professionnel Gaz), voit chacune de ses installations gaz contrôlée.

Des douches à l'italienne désormais obligatoires dans le neuf



L'obligation de construire des douches à l'italienne dans les logements neufs entre en vigueur le 1er janvier 2021, selon un décret publié au Journal officiel le 17 septembre 2020. Sont concernés les appartements en rez-de-chaussée et les maisons individuelles (sauf celles construites pour le propre usage de leur propriétaire) dont les permis ont été déposés à partir du 1er janvier 2021.

À partir de juillet 2021, cette obligation sera étendue à l'ensemble des appartements desservis par un ascenseur. Cette mesure vise à améliorer l'accessibilité des salles de bains de ces logements aux personnes à mobilité réduite.

Les tarifs réglementés du gaz augmentent légèrement



Les tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie augmentent de 0,2%, au 1er janvier 2021. Cette hausse est de 0,1% pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 0,1% pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude, et de 0,2% pour les foyers qui se chauffent au gaz.

Le malus auto renforcé pour les véhicules les plus polluants



Le seuil du malus à l'achat d'un véhicule est abaissé à 133 grammes de CO2 au kilomètre, contre 138 actuellement. Le malus maximum à l'achat passe de 20 000 à 30 000 euros pour les véhicules qui émettent le plus de pollueurs, au-dessus de 219 grammes de CO2 au kilomètre.

En revanche, la prime à l'achat de véhicules hybrides ou électriques est maintenue à 7 000 euros maximum, jusqu'au 30 juin 2021.

Un crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge électrique



Les ménages propriétaires ou locataires qui souhaitent installer sur leur place de parking une borne de recharge pour un véhicule électrique pourront bénéficier d'un crédit d'impôt. Ce dispositif plafonné à 300 euros et 75% du coût de l'installation, succède au crédit d'impôt transition énergétique (CITE).